

# INSTITUT MONTAIGNE



## RESUME

### CINQ ANS APRES LISBONNE – COMMENT RENDRE L'EUROPE COMPETITIVE

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a décidé de doter l'Union européenne (UE) d'une stratégie économique et sociale globale à dix ans : la « stratégie de Lisbonne ». Elle vise à faire de l'Union « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* ». Aujourd'hui, on ne peut que constater que les résultats n'ont pas suivi. Les performances économiques de l'Union tendent même à se dégrader : au cours des trois dernières années, le taux de croissance annuel moyen n'a atteint que 1,25%, contre 2,7% dans la seconde moitié des années 1990. L'Europe ne parvient pas à rattraper son retard sur les Etats-Unis et serait même menacée par un risque de décrochage vis-à-vis du Japon.

L'échec de la « stratégie de Lisbonne » tient en fait à un triple handicap. Premièrement, elle ne parvient pas à mobiliser et est largement ignorée du public. Le projet souffre, d'abord, d'un portage politique insuffisant. Aucune personnalité, ni aucune institution ne l'incarne, à la différence d'autres grandes échéances européennes dans le passé (le « marché unique » soutenu par Jacques Delors ou l'euro, porté par Helmut Schmitt, Valéry Giscard d'Estaing, Helmut Kohl et François Mitterrand...). Au surplus, son mot d'ordre est abstrait et peu mobilisateur. En effet, la plupart des décideurs, des médias et des citoyens ne savent pas ce que signifie la « stratégie de Lisbonne ».

Deuxièmement, si l'Union européenne et les Etats membres sont conjointement responsables de la mise en œuvre de la stratégie, le texte de Lisbonne ne définit pas clairement qui est responsable de quoi, ce qui ne favorise pas une mise en œuvre efficace. En outre, les institutions européennes ne disposent que de très peu de moyens d'action pour mettre en place la stratégie, car les éléments clés de celle-ci (recherche, éducation, emploi, formation, réformes structurelles de la protection sociale) relèvent peu de la compétence communautaire.

Troisièmement, aucun moyen spécifique n'a été dégagé au niveau européen pour mettre en œuvre la stratégie. Celle-ci compte en effet sur les Etats membres pour atteindre l'objectif de 3% du PIB consacré à la R&D d'ici 2010, un objectif qui semble aujourd'hui hors d'atteinte.

Dans ce contexte, ce ne sont pas les objectifs mais la dynamique générale du processus de Lisbonne qu'il convient de réviser en profondeur. Les propositions de l'Institut Montaigne se regroupent autour de trois axes.

Première priorité : retrouver un cadre d'action cohérent à la « stratégie de Lisbonne ». Trois types de mesures sont nécessaires. D'abord, chaque Etat membre doit identifier les freins à la croissance dans son pays et mettre en œuvre les solutions pertinentes pour y remédier. Ensuite, il faudra recentrer la « stratégie de Lisbonne » sur l'objectif de la croissance économique et réaffirmer les champs d'action prioritaires de l'UE que doivent être l'économie de la connaissance et l'achèvement du marché intérieur. Un tableau de bord du suivi de la mise en œuvre de la stratégie, indiquant les moyens mobilisés et les dates butoirs, doit aussi être établi. Un Conseil d'orientation économique européen, composé d'économistes, sociologues et statisticiens, pourrait également être mandaté pour évaluer les progrès

de chacun des pays membres dans ce domaine. Enfin, il serait opportun de mettre en place un groupe d'experts pour évaluer les conséquences à court, moyen et long terme de l'élargissement de l'Union sur l'économie européenne et d'ajuster la « stratégie de Lisbonne » en fonction de cette expertise.

Deuxième priorité : l'avènement d'une économie fondée sur la connaissance. Deux mesures semblent nécessaires : l'élaboration d'une définition précise du concept d'« économie de la connaissance » et la création d'un marché unifié de la connaissance en Europe. La réalisation de ce dernier nécessite la mise en place de trois mesures. Il faut d'abord créer, sous l'impulsion de la Commission européenne, une quinzaine de Groupements universitaires et de recherche européens ou « Airbus universitaires » de très haut niveau dans le domaine des sciences, capables d'attirer capitaux et chercheurs du monde entier. Ensuite, il importe d'intensifier la concurrence dans l'accès aux financements, encore trop faible en France, par la création d'une « Fondation pour l'innovation et la recherche européennes » (FIRE). La FIRE aurait pour mission de lancer des appels à projets au niveau européen et son financement serait assuré par les Etats-membres (et des contributions privées). Les atouts d'un tel dispositif seraient nombreux : ouverture des réseaux de recherche et d'innovation technologique en Europe, orientation des financements vers les projets les plus prometteurs et développement des synergies entre financements publics et privés. Enfin, il serait souhaitable d'instaurer un régime européen fiscal, social et financier intégré pour les entreprises innovantes, acteurs-clés de l'économie de la connaissance.

Troisième priorité : réviser les politiques publiques classiques afin de favoriser la croissance. Deux domaines nous semblent particulièrement pertinents. D'une part, il faut retrouver une ambition industrielle européenne en adoptant une approche plus « politique » des règles de concurrence, ce qui passera par la mise en place d'une autorité administrative indépendante de la concurrence. D'autre part, il est nécessaire de repenser les priorités budgétaires de l'Union en concentrant les fonds structurels sur la recherche, la formation et le développement des technologies de l'information et en recentrant les grands projets d'infrastructures sur l'amélioration des connexions transfrontalières et le développement des transports urbains.

Pour conclure, l'objectif de la « stratégie de Lisbonne » de faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* » ne sera pas atteint en 2010. Cet objectif n'est pourtant pas hors d'atteinte à moyen terme. Sa réalisation suppose néanmoins que la « stratégie de Lisbonne » gagne fortement en visibilité et en crédibilité. Un effort important d'explication et de communication sera nécessaire. Il faudra également recentrer l'Union sur les priorités de la recherche, de l'excellence universitaire et de la coopération industrielle et technologique et lui donner les moyens d'aboutir. Les Etats membres devront également mener à bien la réforme des marchés du travail et des systèmes de protection sociale.

## PRINCIPALES PROPOSITIONS

### Retrouver un cadre d'action efficace et cohérent

- Procéder à l'identification précise des freins à la croissance dans l'Union
- Etablir des plans d'action déclinés par institution et par Etat membre
- Recentrer Lisbonne sur la croissance économique
- Réaffirmer les champs d'action prioritaires de l'Union : économie de la connaissance et achèvement du marché intérieur
- Afficher les moyens mobilisés et fixer des dates butoirs
- Mettre en place un groupe d'experts pour analyser l'impact à court, moyen et long terme de l'élargissement sur l'économie européenne
- Prendre en compte cet impact dans la révision de la stratégie de Lisbonne

- Consacrer, dans les dix nouveaux Etats membres, plus de la moitié des fonds structurels à la recherche, à la formation et au développement des NTIC

### **Réussir la priorité fixée à Lisbonne**

- Préciser le concept d'économie de la connaissance
- Quintupler les moyens consacrés à la recherche dans l'Union d'ici 2010
- Créer une quinzaine de groupements universitaires et de recherche européens de très haut niveau ou « Airbus universitaires »
- Intensifier la concurrence dans l'accès aux financements au moyen d'une Fondation pour l'innovation et la recherche européennes
- Bâtir un régime fiscal, social et financier intégré pour les entreprises innovantes

### **Lever certains tabous**

- Retrouver une ambition industrielle européenne
- Mandater un groupe d'économistes pour analyser la réalité du phénomène de désindustrialisation
- Mettre en place des « conférences européennes du développement technologique » rassemblant société civile et pouvoir politique
- Etablir une liste des savoir-faire industriels à conserver ou à acquérir
- Adopter une approche plus politique des règles de la concurrence
- Mettre en place une autorité administrative indépendante de la concurrence
- Modérer les ambitions affichées en matière de grands projets d'infrastructures et concentrer l'effort sur les connexions transfrontalières et les transports urbains au détriment des grandes liaisons interurbaines